



Payer pour travailler c'est NON !!

L'Intersyndicale a rencontré le Directeur de la DRASS le vendredi 18 septembre.

Celui ci nous a rappelé les règles en vigueur; mais il a ajouté qu'il n'allait pas donner de consignes aux directeurs pour être (ou pas) le facteur de l'ordre (voir tract précédent). Nous lui avons rappelé notre totale opposition à l'inscription et au fait de payer pour exercer notre profession.

L'intersyndicale nationale demande aux infirmières et infirmiers de ne pas renvoyer le dossier d'inscription à l'ordre ; en effet, ce document arrive dans l'établissement et pas à votre domicile puisque l'ordre n'a pas votre adresse personnelle tant que vous n'avez pas retourné l'inscription.

A ce jour l'ordre n'a pas les moyens légaux de faire procéder au versement de la cotisation, puisque celle ci ne peut intervenir qu'après inscription des professionnels au tableau de l'ordre. Or le décret fixant « les conditions d'inscription » n'est toujours pas paru !

Vous ne risquez donc rien.

Il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer les dossiers reçus.

Nous sommes plus de 500 000 infirmières et infirmiers concernés
Nous avons donc la force du nombre pour résister
Ensemble, refusons l'ordre !

Nous proposons une action symbolique et flamboyante

Infirmières - infirmiers,
il est urgent de nous mobiliser ; rendez-vous
le **mercredi 30 septembre à midi** devant la **Préfecture**
en tenue de travail et avec votre dossier.

*Au travail ou en repos, venez en nombre exprimer
votre refus de l'ordre.*

Un préavis de grève est déposé pour cette journée.